



# Formation Spécialisée du SEO

Malakoff, le 15 octobre 2024

## DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour la seconde séance de cette formation spécialisée du service de l'Energie Opérationnelle, l'UNSA DEFENSE voudrait avoir un complément d'informations sur la disparité de l'application et la mise en œuvre des nouvelles directives concernant les travaux insalubres. En effet, nous avons constaté que tous les établissements ne déclarent pas les heures de travaux insalubres de la même façon. Les directives données à certains chefs d'établissements ne sont pas en corrélation avec la réglementation. Certains agents font du fractionnement d'heures non autorisé par les textes de référence.

L'UNSA DEFENSE souhaiterait avoir un complément d'informations concernant le traitement des travaux salissants.

Concernant le télétravail au sein du ministère et notamment au service de l'Energie opérationnelle, l'UNSA DEFENSE souhaiterait connaître clairement la position du service concernant le maintien des jours flottants.

L'information communiquée aux agents concernant la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au sein du ministère, d'une part par Harmonie Mutuelle et d'autre part par le ministère était peu compréhensible. De fait, les agents ne savent toujours pas se positionner face à cette complémentaire santé obligatoire et collective. Les interrogations portent sur le rattachement des familles.

L'UNSA DEFENSE s'interroge sur le manque de communication et le non remplacement des personnels qui partent du service, induisant une charge de travail supplémentaire pour les agents déjà en place. L'UNSA Défense souhaiterait connaître les chiffres des années 2021 et 2022, concernant les 19% des agents, en 2023, qui reconnaissent avoir un mal-être au travail.

L'UNSA DEFENSE vous remercie de votre attention et interviendra au fur et à mesure de l'ordre du jour.

